

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CCAS DU 09 MARS 2023 A 18H**

Sous la Présidence de Monsieur Rachel PASCAL, Président du Conseil d'administration.

La convocation a été adressée le mercredi 01 mars 2023 avec l'ordre du jour suivant :

1. Election d'un secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 01 décembre 2022.
3. Validation du Compte de Gestion 2022.
4. Validation du Compte Administratif 2022.
5. Vote du Budget Primitif 2023.
6. Animations 2023.
7. Affaires diverses.

Etaient présents : Mesdames Elisabeth HUSSARD, Salimata SPINATO, Roseline PIROTTE, Christiane SCHUELLER, Delphine JOLIOT, Monique STEGNER, Marie-Pierre VINET ; Messieurs, Rachel PASCAL, Roger CHOTTIN

Était absente excusée : Mme Tiffany FRABOULET

Compte-rendu affiché le 13 mars 2023.

1. Election d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président invite le Conseil d'Administration à procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil d'Administration désigne Mme Monique STEGNER pour remplir cette fonction.

2. Approbation du compte-rendu de la réunion du 01 décembre 2022

Après lecture par tous les membres du CCAS, le compte-rendu de la réunion du 01 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

3. Validation du Compte de Gestion 2022

Etabli par le comptable des services publics, le Compte de Gestion retrace l'ensemble des ordres exécutés ou acceptés durant l'année (mandats et titres payés et émis). Monsieur le Président propose aux membres du CCAS d'adopter le Compte de Gestion 2022.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du CCAS approuvent le Compte de Gestion CCAS pour l'année 2022 transmis par M. le Comptable Public.

4. Validation du Compte Administratif 2022

Document comptable qui reprend l'ensemble des délibérations de l'exercice budgétaire, en recettes et en dépenses (titres et mandats émis).

Fonctionnement :

- Dépenses : 1 779.54 euros
- Recettes : 5 006.00 euros

Soit un bénéfice global de fonctionnement 2022 = + 3 226.46 euros

-Résultat de clôture 2021 : 2 500.68 euros

Soit un résultat de clôture 2022 = + 5 727.14 euros

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du CCAS, hors la présidence de M. Rachel PASCAL, Maire, sous la présidence de Mme Elisabeth HUSSARD approuvent le Compte Administratif 2022.

5. Vote du Budget Primitif 2023

Fonctionnement :

- Dépenses : 10 627.14 euros
- Recettes : 10 627.14 euros

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du CCAS approuvent le Budget Primitif 2023 du CCAS tel que décrit ci-dessus.

6. Animations 2023

- **Apéro du printemps : jeudi 13 avril à 18h30 :**
Invités : + de 60 ans
Courses : Elisabeth HUSSARD / Roseline PIROTTE
Réductions : Pascal VINET
Préparation : 16h30
- **Sortie Verdun le 1^{er} juillet 2023 :**
Réservation validée : 50 personnes
Tarif : 56 euros / personne (acompte de 30 % à payer avant le 26 mai 2023, validation du nombre de personnes pour le 13 juin 2023.

La secrétaire de séance

Monique STEGNER



Monsieur Le Président

Rachel PASCAL

